

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/GEN/9
1^{er} juillet 2004

(04-2826)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE LA CNUCED À LA RÉUNION DU COMITÉ DU 1^{ER} JUILLET 2004

Point 5 de l'ordre du jour: Coopération technique

Le document ci-après, daté du 29 juin 2004, est distribué à la demande de la CNUCED.

1. Le secrétariat de la CNUCED et Inmetro (l'Institut national de la métrologie, de la normalisation et de la qualité industrielle du Ministère du développement, de l'industrie et du commerce extérieur du Brésil) ont tenu conjointement un atelier préparatoire en vue de la XI^{ème} session de la CNUCED à Rio de Janeiro les 7 et 8 juin 2004. Cet atelier a passé en revue les résultats des activités exploratoires et a examiné la mise en place et les modalités d'une Équipe consultative spéciale sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés pour les pays en développement. Quelque 75 experts de différents pays développés et en développement, représentant les ministères du commerce, de l'environnement et de l'industrie, les administrations nationales, le secteur privé et les organisations d'ONG s'occupant de normalisation, les organisations intergouvernementales et les grandes et petites entreprises, ont participé à l'atelier.

2. Les participants ont estimé qu'il y avait lieu d'adopter une approche plus globale et davantage axée sur le développement pour appréhender l'interaction des prescriptions environnementales et de l'accès aux marchés pour les pays en développement qui devrait inclure une analyse intégrée des questions relatives aux orientations générales et de celles qui sont liées aux contraintes sur le plan des capacités à trois niveaux différents: au niveau international en dehors de l'OMC, au niveau de l'OMC et aux niveaux national et local dans les pays en développement. En raison de la complexité de l'interaction des questions d'orientation générale et des mesures de renforcement des capacités, il fallait que les pays en développement exportateurs optent pour des interventions stratégiques et dynamiques au lieu de se contenter d'une simple démarche réactionnelle et de mesures "visant à parer au plus pressé", et il leur fallait engager un dialogue et une coopération plus efficaces entre les secteurs public et privé. Il fallait également que s'instaure une collaboration active entre les pouvoirs publics et les milieux d'affaires dans les pays développés et que les donateurs appliquent une démarche plus cohérente. L'Équipe consultative spéciale pourrait apporter des contributions concrètes à cet égard.

3. Il a été conclu que les activités exploratoires avaient été très utiles pour orienter les discussions sur la valeur ajoutée et la cible des activités de l'Équipe spéciale. Les représentants d'un certain nombre de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, du secteur privé et des ONG se sont déclarés disposés à participer activement aux activités pertinentes de l'Équipe spéciale. Cette position constitue un bon point de départ pour amorcer la mise en œuvre d'un petit nombre d'activités bien définies et ciblées de l'Équipe consultative spéciale.

4. Les participants sont convenus que les attributions de l'Équipe spéciale devraient être bien définies, ciblées, pragmatiques et éviter les doubles emplois, de manière à ajouter de la valeur dans les domaines présentant un intérêt mutuel pour les parties concernées. À cet égard, l'Équipe consultative spéciale pourrait constituer le "chaînon manquant" entre les mécanismes existants et les initiatives visant à remédier à certaines lacunes sur le plan des orientations et des capacités. L'Équipe devrait faciliter un dialogue constructif et pleinement coordonné avec les parties prenantes concernées, sur les thèmes suivants: a) l'expérience spécifique de chaque secteur en ce qui concerne l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de règles et de normes et l'examen concomitant des incidences commerciales éventuelles pour les pays en développement; b) la mise en place dans les pays en développement de stratégies intégrées et dynamiques qui prennent effectivement en compte les prescriptions environnementales sur les principaux marchés d'exportation; c) l'amélioration de l'accès et de la diffusion des informations sur les prescriptions environnementales, y compris les prescriptions qui s'appliquent au secteur privé; et d) un échange régulier d'informations entre les organisations internationales, les donateurs bilatéraux, les associations du secteur privé et les ONG sur celles de leurs activités qui présentent un intérêt pour les travaux de l'Équipe spéciale.

5. L'Équipe consultative spéciale offrira un cadre pour l'instauration d'un dialogue et de contacts bien structurés et ciblés sur les questions pertinentes qui sont liées, d'une part, aux prescriptions environnementales et, d'autre part, à l'accès aux marchés pour les pays en développement. Dans ce cadre, l'Équipe spéciale pourrait envisager de lancer quelques activités de projet spécifiques, bien définies et limitées dans le temps, dont les résultats constitueront un apport utile pour les discussions de fond de l'Équipe spéciale. L'Équipe examinera régulièrement l'efficacité des activités de projet et décidera d'en poursuivre l'exécution ou d'y mettre fin, ou encore d'en modifier l'orientation.

6. L'Équipe consultative spéciale animera dans un premier temps les initiatives de collaboration entre un petit noyau de partenaires actifs, y compris les pouvoirs publics, les organisations intergouvernementales pertinentes, le secteur privé et les ONG concernées des pays développés et en développement, mais sera ouverte à d'autres parties prenantes intéressées. Les travaux de l'Équipe spéciale et les activités thématiques limitées dans le temps qui seront entreprises sous ses auspices seront mis en œuvre en tant qu'activité fondée sur un projet.

7. L'Équipe consultative spéciale n'entend pas se livrer à des prédictions quant à la légitimité et aux objectifs des prescriptions environnementales. Ses activités consisteront plutôt à analyser et examiner les moyens de résoudre les problèmes qui se posent spécifiquement aux pays en développement pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures de cette nature et des ajustements qu'ils devront y apporter.

8. Le projet de rapport de la réunion de Rio a été distribué aux participants à l'atelier et sera révisé compte tenu des éléments d'information que recevra le secrétariat de la CNUCED. Le rapport révisé sera affiché d'ici deux à trois semaines sur le site Web de la CNUCED consacré au commerce, à l'environnement et au développement.

9. Enfin, la CNUCED envisage de faire coïncider la première réunion de fond de l'Équipe consultative spéciale avec la prochaine réunion du Comité OTC. Cette réunion se tiendrait alors le vendredi 5 novembre 2004 et (pendant une demi-journée) le samedi 6 novembre 2004 à Genève. L'objectif de la réunion est d'élaborer le programme de travail de l'Équipe spéciale pour 2005, y compris l'établissement de priorités entre les différentes questions et la définition de la portée et du degré d'approfondissement des activités qui s'y rapportent.